

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 21 MARS 2022



Compte rendu affiché le **24 MAR. 2022**

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 15 mars 2022
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2022_042

Président : M. Robert THEVENOT
Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET
EXERCICE 2021 -
AFFECTATION DU
RÉSULTAT

Etaient présents :
M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, Mme BLACHERE, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPIY, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, M. TAKI, Mme LINARES, M. BALANCHE, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. PROTHERY, M. JUENET, M. MANINI, M. KRIEF, Mme CORRENT, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. FAIVRE, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, M. TROTIGNON
Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme FRIOLL), M. GUERIN (par proc. à M. COUTURIER), M. GERBEAUX (par proc. à Mme BLACHERE), Mme BILLA (par proc. à M. MICHON), Mme HEMAIN (par proc. à M. GILLARD), M. BLANC (par proc. à M. TROTIGNON), Mme VERNAY (par proc. à M. JOUBERT), Mme GEHIN (par proc. à M. MATTEUCCI)

Etai(en)t absent(s) :
M. ATTAR BAYROU

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le **24/03/22**.....

Identifiant de l'Acte :

063-21690360-20220321-2022-042-35

Rapport de : Sophie BLACHERE

Le Conseil Municipal est appelé à arrêter les comptes de l'exercice 2021, en approuvant le Compte Administratif. En application des dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14, il convient par la suite de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2021 issus de ce compte.

Les résultats de l'exercice 2021 sont les suivants :

1/ Le résultat de fonctionnement résulte non-seulement de la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement de l'année, mais aussi de la reprise du résultat de l'année précédente. Il s'élève, pour 2021, à 5 885 884,19 €.

	Recettes	Dépenses	Différence
Exercice 2021	49 267 653,54 €	43 381 769,35 €	5 885 884,19 €
Résultat de fonctionnement 2020 reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat de fonctionnement 2021	49 267 653,54 €	43 381 769,35 €	5 885 884,19 €

2/ Le résultat d'investissement résulte non-seulement de la différence entre les recettes d'investissement et les dépenses d'investissement de l'année, mais aussi de la reprise du résultat de l'année précédente. Il s'élève, pour 2021, à -3 009 696,39 €.

	Recettes	Dépenses	Différence
Exercice 2021	13 389 662,21 €	19 218 216,32 €	-5 828 554,11 €
Affectation résultat de fonctionnement 2020 (compte 1068)	7 505 435,74 €	0,00 €	7 505 435,74 €
Résultat d'investissement 2020 reporté	0,00 €	4 686 578,02 €	-4 686 578,02 €
Résultat d'investissement 2021	20 895 097,95 €	23 904 794,34 €	-3 009 696,39 €

3/ Le résultat global de l'exercice 2021 s'obtient en additionnant le résultat de fonctionnement et le résultat d'investissement. Il correspond à la différence entre le total des recettes de l'exercice et le total des dépenses de l'exercice, résultats reportés de l'exercice 2020 compris. Il s'élève à **2 876 187,80 €**.

Concernant l'affectation des résultats, la nomenclature comptable M14 précise que le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité :

- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068);
- pour le solde et selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédents de fonctionnement reportés ou en une dotation complémentaire en réserves (compte 1068).

Le besoin de financement de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des restes à réaliser d'investissement (dépenses et recettes engagées sur l'exercice précédent, mais non mandatées ou non titrées à la clôture de l'exercice). Ainsi, le besoin de financement correspond au résultat de la section d'investissement corrigé de la différence entre les restes à réaliser en recettes et en dépenses.

Pour l'exercice 2022, le besoin de financement de la section d'investissement est le suivant :

	Recettes	Dépenses	Différence
Restes à réaliser 2021 à reporter sur 2022	1 135 858,20 €	2 256 675,54 €	-1 120 817,34 €
Solde d'investissement 2021 à reprendre en 2022		3 009 696,39 €	-3 009 696,39 €
Besoin/Excédent de financement de la section d'investissement			-4 130 513,73 €

Le solde des restes à réaliser 2021 à reporter sur 2022 ajouté au solde dégagé par la section d'investissement en 2021 étant négatif, l'excédent de fonctionnement doit être affecté a minima pour un montant de 4 130 513,73 € en investissement.

Ainsi, il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, qui s'élève à 5 885 884,19 € au Budget primitif de 2022 pour son intégralité à la section d'investissement au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés ».

Récapitulatif de l'affectation du résultat 2021 au Budget primitif de 2022	
Résultat d'investissement 2021 à reporter sur 2022 (compte 001)	-3 009 696,39 €
Solde des restes à réaliser d'investissement 2021 à reporter sur 2022	-1 120 817,34 €
Affectation du résultat de fonctionnement 2021	
- « Excédent de fonctionnement capitalisé » (compte 1068)	5 885 884,19 €

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 40 voix pour,

- D'AFFECTER le résultat global de l'exercice 2021 qui ressort du Compte Administratif 2021 au Budget Primitif 2022 comme indiqué ci-dessus.

Deux conseillers municipaux s'abstiennent.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 24 MAR 2022
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.

